

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 26 Pluviöse.

(Ere vulgaire)

Lundi 15 Février 1796.

*Bruit de l'ordre donné par le directoire exécutif aux généraux de recommencer les hostilités. — Suite des doutes sur la paix. — Rapport de la commission nommée pour examiner les rapports des quatre députés qui ont été détenus en Autriche. — Résolution à ce sujet. — Résolution sur les rentiers et pensionnaires de l'état. — Autre résolution sur l'emprunt forcé.*

### A V I S.

*Les Souscripteurs dont l'Abonnement expire à la fin de pluviöse sont invités à le renouveler.*

*Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.*

*Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.*

*Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.*

*Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.*

### F R A N C E.

*De Paris, le 24 pluviöse.*

S'il faut en croire un de nos journaux, il a été envoyé des ordres à nos généraux de faire cesser la suspension d'armes & de recommencer les hostilités dans les délais convenus. Quoique cette nouvelle n'ait pas l'authenticité convenable pour y ajouter une foi entière, on ne peut empêcher d'observer que les papiers étrangers disent que l'armistice est avantageux aux puissances coalisées, en leur donnant le tems de rassembler leurs forces. Ainsi il ne seroit pas étonnant que la nouvelle en question eût quelque réalité.

*Suite des DOUTES SUR LA PAIX, insérés dans le numéro 141.*

Si l'on pouvoit révoquer en doute l'influence de l'Angleterre sur une pacification générale, il suffiroit pour la démontrer de renvoyer aux négociations les plus importantes de ce siècle, & de considérer la position qu'a toujours tenue cette puissance dans toutes les guerres auxquelles elle s'est mêlée.

Dans la première étude, on remarque ce résultat éton-

nant, que l'Angleterre, en s'affichant constamment pour la protectrice de la balance européenne contre l'ambition de la France, est parvenue à incliner cette balance en sa faveur, & qu'en général toutes nos attaques contre cet équilibre du pouvoir ont fini par servir ses projets d'agrandissement.

Cette première étude mène à la seconde & s'y trouve éclairée d'un jour nouveau. On voit, en suivant les positions constantes de l'Angleterre dans les guerres continentales, qu'elle les a partagées & prolongées seulement comme des accessoires utiles à ses vues; qu'elle mettoit aux prises de formidables rivaux, émules de sa puissance, & les voyoit s'épuiser, tandis que portant la masse de ses forces sur des points où elle étoit sans concurrens, elle se trouvoit toujours à la fin placée hors de la cathégorie des échanges & des compensations. Ce n'étoit que par des sacrifices que les puissances continentales la forçoient à désarmer.

Cet avantage inappréciable naît de la simplicité, & pour ainsi dire de l'unité de sa puissance. Les autres nations, ses rivales, jouissent d'une puissance divisée sur les mers & sur le continent, prêtent à une double attaque, tandis que l'Angleterre n'est attaquable que sur un élément. De cette différence de situation est né le système des guerres germaniques, tour-à-tour réprouvé & soutenu selon l'intérêt des partis, mais constamment suivi par ses ministres les plus célèbres (1). Le but de ce système est de forcer la France à porter sa principale force sur le continent,

(1) Du commencement de la guerre de 1756, Fox, pere de Charles Fox qui est aujourd'hui à la tête de l'opposition, étoit à la tête du ministère britannique; le fameux Williams Pitt, pere du principal ministre actuel, étoit à la tête de l'opposition. Il attaqua vivement le ministère sur le système de guerre continentale qui ruinoit l'Angleterre; il finit par culbuter Fox & se mettre à sa place. Dès qu'il fut le maître, il n'en suivit qu'avec plus de vigueur le même système, & la conquête de nos possessions en Amérique en fit le résultat. Lorsqu'on attaquoit Pitt sur cette contradiction de principes, il répondoit: C'est en Allemagne que nous avons conquis l'Amérique. Note des rédacteurs.

& au moyen de cette diversion utile qu'elle allente par des prêts ou des subsides aux puissances ennemies de la France, l'Angleterre dirige ses coups vers les sources de la richesse & du commerce; elle se place ainsi dans une posture de domination, soit en Asie, soit en Amérique, & finit par dicter les conditions de la paix pour ce qui peut l'intéresser; elle se donne par-là une prise sur ses rivaux, sans que ceux-ci en aient aucune sur elle, & conséquemment la mesure des équivalens n'est jamais appliquée qu'à son avantage. C'est ainsi qu'à la paix d'Utrecht elle obtint en Hollande, en Espagne, & dans les Pays-Bas, des avantages commerciaux exclusifs: en Amérique, elle s'acquit d'utiles possessions, & en Europe Gibraltar, Minorque & Dunkerque.

La paix d'Aix-la-Chapelle ne fut qu'un long armistice. Le traité de Paris, qui termina la guerre sanglante qui suivit cette trêve, completa sa puissance en Amérique, & jeta les fondemens de cette domination colossale que nous avons vu tranquillement s'établir en Asie. Enfin, toutes ces pacifications ont accru la détresse de la France, en augmentant la prospérité de l'Angleterre. Son système de guerre & la nature des conquêtes qui en furent le fruit protégeaient l'écoulement & la circulation de ses richesses d'outre-mer & privoient ses rivaux des leurs.

Telle est la progression croissante qu'a suivie l'influence britannique. Nier cette influence & son pouvoir, c'est fermer les yeux à la lumière; attaquer les artisans & les conservateurs de ce système par des épigrammes & des caricatures, c'est vouloir prolonger l'incurie & la légèreté qui depuis bien long-tems nous tiennent bien au-dessous de la position qui nous convient. Il seroit bien utile d'étudier soigneusement cette influence dans ses principes, ses progrès & ses moyens absolus ou relatifs. De pareilles discussions honoreront leurs auteurs & serviroient vraiment la chose publique.

Il résulteroit des réflexions qui précèdent, que la position topographique de l'Angleterre la plaçant hors du cas des compensations, il n'est gueres probable qu'une guerre continentale puisse seule la forcer à la paix. Il en résulteroit encore qu'on auroit mal saisi jusqu'ici le système de guerre à suivre envers l'Angleterre, pour parvenir à l'humilier. Une guerre purement maritime tend plus efficacement au but qu'une guerre de terre. On en a eu un exemple dans la guerre dernière. La paix de 1763 est la seule paix honorable que nous ayons faite avec cette puissance depuis un siècle. Si au lieu de nous ruiner depuis ce tems en vains efforts pour changer sur le continent la balance du pouvoir, nous eussions bien défendu nos immenses possessions d'Amérique & d'Asie, il est probable que notre navigation & notre commerce, accrus progressivement, auroient fourni à une force maritime, à une circulation de richesses qui nous eussent mis en mesure d'arrêter les projets de notre ambitieuse rivale. Mais nous avons de tout tems mis trop de confiance dans nos forces de terre. Dans cette guerre-ci encore, on a vu se répandre un adage qui a fait beaucoup trop de fortune dans le cabinet. On a dit que nos colonies seroient reconquises en Europe. C'est là une des causes principales de la négligence du gouvernement sur l'état de cette partie de l'Empire. Aujourd'hui que nos affaires y changent de face presque à notre insu, on commence à croire que la paix pourroit bien se faire aux colonies, & l'on est peut-être moins loin du vrai dans cette proposition que dans la première.

Les colonies anglaises sont à la Grande-Bretagne ce que jadis les provinces d'Italie étoient à Rome. Celle-ci avoit en Italie une pépinière inépuisable de soldats, & les hommes alors étoient le premier moyen de guerre. L'Angleterre puise dans ses colonies les richesses, l'argent dont elle s'emploie ses mercenaires au-dehors. Les gens donc qu'on dit, en imitation de ce qu'Annibal disoit de Rome, que l'Angleterre ne peut être vaincue que si elle elle, il ne faut pas borner le sens de cette phrase à une invasion de son isle: l'Angleterre est par-tout où sont les réservoirs de sa richesse. Des descentes ont été souvent projetées & tentées depuis celle de Guillaume-le-Noirmand, & toutes depuis la formidable armada de Philippe II d'Espagne jusqu'aux menaces que nous fîmes la guerre dernière, ont ajouté à la sécurité intérieure de la Grande-Bretagne. Il n'y a donc qu'en attaquant son commerce & les réservoirs qui l'alimentent qu'on peut espérer de forcer l'Angleterre à la paix.

On a beaucoup parlé des révolutions financières qui la menacent & des crises politiques qui paroissent s'y préparer. Les unes & les autres perdent tous les jours de leur probabilité. Le succès des dernières mesures du ministère paroît devoir réprimer pour quelque tems tous les germes de sédition. Quant à son crédit, la balance croissante de son commerce, la facilité sans exemple avec laquelle le gouvernement emprunte annuellement des sommes énormes à un taux très-bas ne sont pas des symptômes qui en annoncent la décadence; enfin l'histoire nous offre un résultat qui peut être d'un très-grand poids dans cette question. L'Angleterre a commencé comme nous avec ce siècle à courir la chance des guerres dispendieuses & des emprunts. Nous avons éprouvé depuis ce tems deux crises financières, dont la dernière a amené la dissolution de la monarchie, & la chute totale du crédit public. L'Angleterre, au contraire, est arrivée jusqu'à ce moment sans succès & sans convulsions. Ce résultat peut donner lieu à des réflexions salutaires sur la constitution comparée des établissemens financiers & politiques chez les deux peuples.

En terminant ces méditations, on ne peut s'empêcher de grande que l'issue de cette guerre ne soit point telle que nous la désirerions quant à l'Angleterre, & que nous ne soyons forcés d'ajourner à des tems plus heureux la vengeance de nos injures. L'horizon politique de l'Europe s'obscurcit de jour en jour davantage, & semble préparer de nouvelles combinaisons qui ne nous permettront peut-être de nous occuper exclusivement de réduire l'Angleterre. Nous nous devons à la Hollande, dont l'indépendance naissante aura peut-être à lutter contre des ennemis terribles, contre des factions intestines, & sur-tout contre ces défiances secrètes qui neutraliseront toujours ses mouvemens quand elle agit de concert avec nous. Nous avons à suivre l'orage qui gronde dans le Nord & qui semble n'attendre que le signal du cabinet de Saint-James pour éclater sur Constantinople, notre alliée, dont le danger paroît occuper avec bien de la raison l'attention de notre gouvernement. Une paix générale nous forcera peut-être de nous expliquer sur la malheureuse Pologne qui paroît du tableau des puissances. Tant d'intérêts à surveiller nous occuperont suffisamment; & la Grande-Bretagne conservera peut-être le même degré d'influence d'ascendant, si le sort des armes ne nous favorise ailleurs au-delà de ce que les circonstances ne semblent permettre d'espérer.

## CORPS LÉGISLATIF.

## CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CAMUS.

*Suite de la séance du 24 pluviôse.*

Voici un extrait du rapport fait par Jean-de-Bry.

## REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Je viens au nom de la commission que vous avez chargée d'examiner les rapports de nos collègues Camus, Drouet, Lamarque, Bancal & Quinette, présenter à votre délibération les différens articles de résolution que cette affaire exige.

Le droit des gens a été violé. Vous voyez Drouet, prisonnier de guerre, traité comme un criminel, malgré les loix de la guerre; vous voyez Maret & Semonville, ambassadeurs français, enlevés à main armée sur un territoire neutre; les intérêts sacrés que les nations les plus barbares respectent entre elles, ont été foulés aux pieds; 34 mois de captivité ont pesé sur la tête de ceux que leur caractère & leur dévouement devoient garantir de la violence; & cet attentat horrible, froidement exécuté, fait suite à cette longue série de crimes, dont le despotisme royal est coupable envers l'humanité.

Je sais que la morale des princes est assez indifférente aux repréailles de l'opinion; mais la postérité dont nous préparons le jugement! mais l'histoire qui les attend! mais la solitude de la conscience! mais le soulèvement des nations qui s'élabore en silence!

Ici le rapporteur parle au moment des outrages que les députés ont reçus de la part « des émigrés, la lie des nations, rebutés même par les despotes qui les méprisent; de ces hommes ignorans & insolens à-la-fois, dont la philosophie depuis trente ans prédisoit la chute, & qu'une crise sinitaire a bannis de notre corps politique ».

Et des insensés voudroient rappeler ces furieux & ressusciter leurs insolens privilèges!

Ah! plutôt cent fois les prisons souterraines de Colbantz & de Mantoue; les forteresses d'Olmutz & de Spierberg; plutôt le tombeau de pierre où Beurnonville fut enfermé vivant, que de subir l'horrible tourment de voir la liberté, la douce égalité quitter le sol de la France!

Ces sentimens sont les plus chères affections que les Français, délivrés le 6 nivôse, ont rapportées, après trente-quatre mois de détention. Nos collègues nous ont déclaré que le bonheur d'avoir retrouvé leur patrie libre & constituée en république les avoit payés de toutes leurs souffrances.

Un motif de fidélité scrupuleuse à la constitution nous obligera, représentans, de vous proposer le renvoi au directoire, de ce qui concerne les citoyens Maret & Semonville: l'objet de leur mission est tout entier du ressort du directoire exécutif. Ce qui nous en a été communiqué par les citoyens Maret & Semonville eux mêmes, en nous donnant une haute opinion du caractère & de la fermeté de ces agens politiques, nous a fait regretter de ne pouvoir payer ici le tribut dû à leurs souffrances & à leur captivité; c'est d'un examen approfondi qu'ils le doivent recevoir. Il appartient aussi à ces hommes généreux, mais pauvres, attachés aux représentans, au général, aux ambassadeurs, & en qui l'on ne sait ce qu'on

deit admirer le plus, ou l'attachement héroïque à la famille, ou le dévouement pour la patrie.

Voici le projet de résolution présenté par Jean Debry.

Le conseil des cinq cents considérant qu'il importe à l'honneur de la nation d'encourager la vertu, de consoler le malheur & de signaler les forfaits de la tyrannie, déclare qu'il y a urgence.

Le conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante:

Art. 1<sup>er</sup>. Les représentans du peuple Camus, Bancal, Quinette, Lamarque & le général Beurnonville, ont dignement rempli la mission dont la convention nationale les a chargés.

II. Le représentant du peuple Drouet a dignement rempli la mission dont la convention nationale l'a chargé.

III. Le directoire exécutif est chargé de faire remettre au représentant Drouet un cheval équipé en échange de celui que lui ont enlevé les Autrichiens lorsqu'ils le firent prisonnier.

IV. Les citoyens Maret & Semonville, nommés ambassadeurs de la république à Naples & à Constantinople, sont renvoyés devant le directoire, pour y faire examiner le compte de leur mission; le directoire est pareillement chargé de statuer sur les indemnités qui peuvent être dues aux Français, rendus à la liberté le 3 nivôse, en vertu de l'échange.

V. Le directoire exécutif fera payer aux parens des citoyens Lamarre, Montgeroux & Tassiro, morts dans les prisons de Mantoue, les secours prescrits par la loi, pour les parens des défenseurs morts en combattant pour la patrie.

VI. Les citoyens attachés tant aux représentans qu'au général Beurnonville & aux ambassadeurs Maret & Semonville ont honoré par leur constance & par leur courage le caractère français républicain dans les cachots de l'Autriche; leurs noms seront inscrits au procès-verbal de ce jour, dont expédition sera délivrée à chacun d'eux.

Le projet de résolution est unanimement adopté, & le conseil ordonne l'impression du rapport de Jean Debry, la distribution à six exemplaires, l'envoi aux départemens & aux armées.

Dauchy, au nom de la commission des finances, rappelle la demande faite par le directoire exécutif de 25 millions pour le ministre de l'intérieur, l'appercu des dépenses auxquelles cette somme est déterminée. Elles ont paru susceptibles de réductions; la commission propose donc de mettre provisoirement, & en attendant un rapport détaillé, dix millions valeur métallique à la disposition du ministre de l'intérieur.

Bentabolé s'élève vivement contre la manière d'accorder des fonds valeur métallique; cette différence qu'on établit entre la monnaie métallique & la monnaie républicaine ne lui paroît propre qu'à discréditer les assignats, & le but lui paroît être l'établissement d'une banque qu'il regarde comme très-dangereuse.

Fermont répond que si l'on veut établir de l'ordre dans la comptabilité, il faut non des déclamations, mais un moyen sûr & invariable d'évaluer les dépenses & les ressources.

Monmayou prend la parole. Si je me taisois plus longtemps, dit-il, je manquerois à ce que je dois au peuple qui m'a revêtu de sa confiance, & à la postérité qui jugera jusqu'à notre silence. J'avois cru que nous devions la révolution aux assignats; mais depuis quelque temps

en émet chaque jour une opinion bien différente. D'abord on a parlé d'une échelle graduée, & dès-lors on nous a précipités du haut de l'échelle (-on rit); ensuite sont venues les cédules: & enfin un projet de banque formé par des hommes perfides qui voudroient substituer leur papier à celui de la république, & mettre la France sous la tutelle d'une compagnie de finance.

Montmayou exhorte les républicains à se rallier pour rendre le crédit aux assignats, & le conseil à prononcer fortement cette volonté & à rapporter tous les décrets liberticides qui ont établi une différence entre les métaux & le signe républicain.

Des applaudissemens partent d'une tribune.

Un grand soulèvement se manifeste dans la salle. Que le président, s'écrie Rouyer, ordonne aux huissiers de connoître ceux qui ont répondu au signe d'insurrection qui peut-être leur a été fait.

Le tumulte augmente; plusieurs membres se précipitent à la tribune; Boudin veut la parole; le président représente qu'elle est à Montmayou; une altercation s'éleve entre Quinette & Lamarque; Bourdon court parler à Montmayou; dans le bruit on n'entend que ces mots: Réponds à cela!

Boudin insiste pour avoir la parole; le président s'y oppose avec fermeté: c'est pour une motion d'ordre, dit Boudin; on n'interrompt pas pour une motion d'ordre, répond le président; Boudin persiste; le président ne cede point; le calme renaît, & la parole reste à Montmayou. Ce dernier, après avoir protesté qu'il déteste autant l'anarchie que la royauté, demande au conseil de ne pas permettre que dans aucune résolution on établisse de la différence entre les métaux & les assignats.

Rouyer dit qu'il a été trop loin & qu'il ne soupçonne aucun de ses collègues de vouloir exciter une insurrection.

Bourdon, sans vouloir s'expliquer, parce qu'il ne veut pas révéler ce qui s'est dit en comité, demande que le directoire donne un état général des dépenses & de l'emploi des sommes accordées; sans quoi il n'y aura jamais ni ordre ni confiance.

Ramel expose que les états sont faits, que l'ordre s'établit. La commission fera un rapport général, mais il faut provisoirement assurer le service.

Les dix millions sont accordés.

Séance du 25 pluviôse.

Ramel, membre du conseil des cinq cents, écrit au conseil que le directoire l'a nommé ministre des finances & qu'il accepte.

Fernand, au nom de la commission des finances, expose que le directoire a ordonné la suppression des distributions de pain & de viande dans Paris; abus contraire aux principes de l'égalité & de toute idée saine d'économie politique, & qui eût fini par ruiner l'état: en même-tems il a appelé la sollicitude du conseil sur le sort des rentiers. C'est un projet de résolution sur cet objet que Fernand présente, en annonçant que la commission a dû combiner ce que la justice exige avec ce que

l'état du trésor public permet. Voici le projet de résolution qui est adopté.

Les pensionnaires militaires & civils, & les rentiers voyageurs & perpétuels, recevront du trésor public en paiement du semestre qui échoira au 1<sup>er</sup> germinal prochain:

Pour 100 liv., 1000 liv. — 200 liv., 1900 liv. — 300, 2700 liv. — 400 liv., 3400 liv. — 500 liv., 4000 liv. — 600 liv., 4500 liv. — 700 liv., 4900 liv. — 800 liv. 5200. — 900 liv., 5400 liv. — 1000 liv., 5500 liv. — 1100 liv., 5600 liv.; & ainsi de suite, tout ce qui sera supérieur, à la première somme de 900 liv. ne devant être payé qu'au pair.

Les militaires dont les pensions n'ont pas encore été liquidées & qui ne reçoivent du trésor public qu'un secours provisoire seront payés dans les proportions déterminées par l'article précédent.

Les paiemens du premier semestre de l'an IV seront faits sans retenue.

Les sommes payées aux pensionnaires pour le trimestre de nivôse seront considérées, pour la fixation du secours ci-dessus, comme si elles n'avoient pas encore été reçues, mais elles seront précomptées sur le paiement.

Les créanciers qui jouissent de plusieurs pensions ou rentes seront tenus de les réunir; savoir, les pensions en un article, les rentes viagères en un second, & les rentes perpétuelles en un troisième. Le secours leur sera attribué sur le total de chaque article, & non sur les parties de chacun d'eux.

Ceux qui auront fourni une fausse déclaration seront privés du secours & contraints à la restitution, s'ils les ont reçus.

Ne sont pas compris dans les dispositions de la présente loi les intérêts de la dette publique susceptible de liquidation, qui n'ont pas encore été portés sur le grand livre, ni les arrérages ou décomptes dûs aux héritiers des pensionnaires ou rentiers de l'état.

Un autre projet de résolution adopté porte, que les administrations départementales procéderont à la rectification des taxes de l'emprunt forcé, sans égard à l'article qui veut que tous les prêteurs de la même classe payent une somme égale. Les décharges accordées seront reversées sur les citoyens aisés trop peu imposés.

Ces administrations ne seront plus restreintes à la taxe fixée pour les quinze & seizième classes; elles pourront imposer jusqu'au cinquantième ceux qui possèdent plus de 100 mille liv. de fortune, valeur de 1790, sur ce qui excède cette somme.

Les surtaxés qui ont payé seront remboursés sans délai.

Bourse du 26 pluviôse.

Amsterdam . . . . . 72.59 esp.	Bâle . . . . . 13 25
Hambourg . . . 47,000-48,000-48,250.176 esp.	Louis 6450-75-80-500-475-80-500.25.
Madrid . . . . . 2700.	Ecus . . . . . 6350-400.
Cadix . . . . . idem.	Ling. d'arg. . . . . 11,800.
Gènes . . . . . 24,000.91 esp.	Inscriptions . . . . . 220-40-80-70-45.
Livourne . . . . .	

Café, 390. — Sucre d'Hambourg, 410. — Sucre d'Orléans, 295. — Savon de Marseille, 235. — Chandelle, 140.

N<sup>o</sup>. 14  
NO  
QUAT  
Ratification  
Petersbourg  
cherche sé  
Destitu  
par le pe  
Les So  
à la fin a  
veller.  
Le bure  
tiques est  
Le pri  
pour 3 m  
souscrire  
Le pri  
pour un  
pour 3 m  
Toute  
Les bru  
ici rapiden  
d'une négoc  
cation sem  
quens qui  
cette ville  
est encore  
cabinet s'  
sur le Ru  
1<sup>o</sup>. Afin  
les approv  
elles man  
2<sup>o</sup>. Il a  
déclaré qu  
tine pour  
ajoute qu